



Octobre 2020

7^e circonscription du Bas-Rhin

Journal du Député

Patrick HETZEL



©Assemblée nationale

COVID-19 : nous avons besoin de faire preuve de résilience !

Faire preuve de résilience, c'est être capable de rebondir et de se reconstruire après un moment difficile. Se dépasser, s'accrocher, ne jamais baisser les bras. D'après les psychologues, il semblerait que certaines personnes puissent détenir cette force de manière innée mais ils nous disent aussi qu'il n'est jamais trop tard pour apprendre à mobiliser son élan vital. En d'autres termes, nous serions tous capables de résilience. Ce message est un formidable espoir pour notre société.

Si la résilience est un phénomène psychologique qui consiste, pour un individu affecté par un traumatisme, à prendre acte de l'événement traumatique de manière à ne pas, ou plus, vivre dans le malheur et à se reconstruire et que nous en sommes tous capables, alors c'est bien de cela dont nous avons besoin aujourd'hui.

En effet, aurions-nous pu imaginer qu'un jour plus de 3 milliards de personnes, soit plus du tiers de l'humanité, seraient amenées à rester chez elles pour lutter contre une pandémie ? La France n'a pas échappé au confinement puis au déconfinement et à la mise en place des gestes barrières. Au moment où j'écris ces lignes, nous comptons toujours de nouveaux malades, de nouveaux décès et des familles éprouvées. Mes pensées vont évidemment à elles.

Depuis l'arrivée de la pandémie liée à la COVID-19, mon équipe et moi n'avons cessé de travailler d'arrache-pied pour aider, accompagner, trouver des solutions pour un grand nombre d'entre vous dans des domaines très différents reflétant la diversité des professions, des situations et des difficultés de chacun : citoyens bloqués à l'autre bout du monde, professionnels de santé et du soin

manquant de matériel et d'équipements, artisans et chefs d'entreprise rencontrant des difficultés particulières liées à leur secteur d'activité pour obtenir la mise en place du chômage partiel, blocages administratifs divers liés à l'arrêt de certains services publics (comme par exemple, le Greffe du Tribunal de Commerce), associations devant annuler leurs manifestations, étudiants ne pouvant pas effectuer leur stage, bénéficiaire du fonds de solidarité, obtenir le prolongement de vos droits sociaux, être aidé parce que vous êtes seul, démuné, en situation de handicap, etc. et bien entendu personnes touchées par la maladie et parfois même décédées suite à la COVID-19. Au cours de ces nombreux échanges avec vous, nous avons pu constater que face à la pandémie, les élans de solidarité, d'entraide et de générosité furent nombreux et je voudrais ici remercier toutes celles et ceux qui ont fait face et qui ont permis à notre société de « tenir ». Les établissements et les personnels de santé dans la diversité de leurs missions, font un travail remarquable, avec les services de sécurité et de secours, et celles et ceux qui nous permettent de « faire société » ensemble.

Depuis le « déconfinement » nous sommes dans une nouvelle phase. Il s'agit, tout en gardant à l'esprit que la menace liée au virus n'est pas écartée et que nous devons continuer à appliquer avec rigueur et méthode les gestes barrières, de retourner à notre vie d'avant tout en sachant à la fois que rien ne sera plus exactement comme avant et que nous avons collectivement subi un choc très important puisque pour faire face à la pandémie nous avons été privés temporairement de certaines de nos libertés fondamentales et qu'après le choc sanitaire nous sommes maintenant en train de faire

face au choc économique et social. Il nous faut aussi revoir les ambitions d'une société se croyant toute puissante mais vite ébranlée et menacée, où la place de l'Homme doit être la priorité.

Nos entreprises, petites, moyennes ou grandes, vont avoir du mal à passer le cap. Cela aura évidemment des conséquences sur l'emploi en général et sur l'emploi des jeunes qui viennent d'arriver depuis quelques semaines sur le marché du travail (environ 700 000) en particulier. C'est donc maintenant qu'il nous faut faire preuve de résilience, c'est-à-dire ne pas baisser les bras mais faire face et trouver en nous les ressources pour que ce cap difficile puisse être franchi. Nous devons faire preuve d'imagination, d'innovation, de solidarité et de persévérance. C'est dans ces moments difficiles que le meilleur reste possible.

Faisons le pari de la force de la proximité et de l'intelligence collective. Alors, gardons espoir et souhaitons-nous collectivement le « meilleur » et soyons résilients !

En tout cas, sachez que vous trouverez toujours, autant que possible, mon appui ; je reste à vos côtés en cette période difficile et vous assure de tout mon dévouement.

Bien sincèrement à vous,

Patrick HETZEL
Votre député

Pour suivre mon activité, inscrivez-vous à ma newsletter sur www.patrick-hetzel.fr

Lutte contre la fraude aux prestations sociales

Patrick Hetzel a présidé la commission d'enquête « relative à la lutte contre les fraudes aux prestations sociales ». Son collègue Pascal Brindeau en était le rapporteur. Les conclusions du rapport ont été présentées mardi 15 septembre 2020 lors d'une conférence de presse à l'Assemblée nationale, en voici quelques extraits :

Fraude structurée, fraude à l'identité et réseaux internationaux

Le constat a été fait que la fraude structurée est en expansion, exploitant les nombreuses failles dans notre système de contrôle.

La dématérialisation a un revers redoutable : les outils numériques les plus simples peuvent se transformer en instruments de falsification. Sur les réseaux sociaux ou sur le darknet, des « kits » de fraude à l'identité et aux prestations sociales sont en vente quasi libre ! Des facilités offertes pour déclarer en ligne peuvent conduire à la création « d'entreprises éphémères » dont le but est de capter frauduleusement des prestations. La dématérialisation a pour corollaire son internationalisation exploitée par des réseaux qui peuvent avoir des liens avec des activités criminelles liées au terrorisme.

Une prise de conscience des organismes de prestations sociales inégalement partagée

Les organismes ont la « culture du versement », estimant ne pas avoir vocation à exercer un contrôle, synonyme à leurs yeux de suspicion. La Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) est la seule qui procède à une évaluation du taux de fraude de sa branche. Celles de l'assurance maladie et vieillesse (Cnam et Cnav) refusent de procéder à des évaluations

et ne donnent que les fraudes détectées !

Des numéros de sécurité sociale et des cartes vitales en surnombre

La fraude documentaire et la fraude à l'identité constituent la porte d'entrée la plus importante pour la fraude aux prestations sociales. Les organismes de protection sociale sont encore mal armés pour les détecter. Le service en charge de l'attribution des numéros de sécurité sociale des personnes nées à l'étranger accorde des numéros d'immatriculation sur la foi de documents du pays d'origine reçus par photocopie en noir et blanc, ce qui ne permet pas dans tous les cas de reconnaître la personne.

Dès les premières auditions, est apparue une faille dans le nombre de numéros de sécurité sociale répertoriés, il est supérieur au nombre total de la population de la France. Ce surnombre est sans doute compris entre 2,4 et 6,7 millions. De même le nombre de cartes Vitale « actives » (c'est-à-dire avec des droits ouverts), en circulation est sensiblement supérieur au nombre de ressortissants des différents régimes de sécurité sociale, sans que l'administration soit capable de fournir un chiffre fiable.

La faiblesse du pilotage national de la lutte contre les fraudes aux prestations

De multiples zones d'ombre et d'incohérences qui favorisent la fraude ont ainsi été mises au jour mais sans permettre d'évaluer avec précision son montant, tant les outils manquent pour distinguer ce qui relève de simples erreurs, de laxisme, de désorganisation des services ou de manipulation délibérée de documents. Le montant annuel des fraudes aux prestations sociales est estimé entre 15 et 45 milliards d'€.

Quelques recommandations

55 recommandations pour renforcer le dispositif de pilotage national, adapter et moderniser l'arsenal opérationnel de lutte contre la fraude ont été formulées. Parmi ces recommandations il a notamment été demandé :

- de mettre en place des éléments de biométrie dans les données attachées à la carte Vitale et dans les procédures permettant aux retraités vivant à l'étranger de prouver leur existence ;
- de créer une véritable agence nationale de lutte anti-fraude, dotée de pouvoirs d'audit, de conseil et d'injonction à l'égard des organismes de protection sociale ;
- de développer la coopération entre les organismes de protection sociale et les services de police judiciaire spécialisés, par des échanges renforcés d'information sur les modes opératoires avec mise à disposition de personnel, afin de lutter contre le phénomène des fraudes en bande organisée ;
- d'accélérer la modernisation des systèmes d'information des organismes de sécurité sociale pour améliorer le recouvrement des indus frauduleux et permettre leur détection sur une durée de cinq ans, conformément à la loi ;
- de créer un code de la répression de la fraude sociale ou un livre des procédures et des sanctions sociales afin de rationaliser et d'harmoniser les procédures et les sanctions des fraudes sociales.

Rapport (Tome 1 et 2) en ligne sur le site de l'Assemblée nationale.



Le mot de la suppléante

L'offre de soins sur le territoire

La crise sanitaire nous a fait prendre conscience, de manière un peu brutale et inattendue, du rôle essentiel de notre hôpital de proximité dans la prise en charge des patients.

Depuis janvier 2020 à Saverne, Mélanie Viatoux a mis en place

une équipe de direction commune entre les hôpitaux de Sarrebourg, de Saverne, le centre de réhabilitation d'Abreschviller et l'EHPAD de Sarre-Union. Ce partenariat fort permet une prise en charge et un suivi de soins sans précédent sur notre territoire, qui couvre un bassin de près de 200 000 habitants, avec 2000 professionnels dont 215 médecins, 855 lits et places sur les 4 sites. L'offre de soins a été renforcée et des recrutements ont été faits en imagerie, en pédiatrie, en pneumologie, en oncologie...

Parmi les autres nouveautés :

- le service d'imagerie médicale à Saverne (scanner, IRM, échographie, mammographie) s'est doté d'un nouveau service de sénologie.



- la collaboration avec le CHU de Strasbourg permet les traitements (chirurgie et chimiothérapie) des cas de cancer du sein et de l'appareil digestif.

- un hôpital de jour pour les adolescents a été créé à Saverne.

- une convention avec le CHU pour des consultations de « télé AVC » a sensiblement amélioré les prises en charge aux Urgences de Saverne.

Je me réjouis que notre territoire s'adapte et construise des partenariats avec d'autres établissements et également vers les médecins généralistes et les professions libérales.

Plus que jamais, nous sommes assurés d'être entre de bonnes mains, grâce aux hommes et aux femmes qui sont engagés dans cette dynamique, qu'ils en soient remerciés.

Eliane KREMER,
Suppléante du député
Adjointe au Maire de Saverne

ÉDUCATION | FORMATION

Sauver l'apprentissage transfrontalier

Patrick Hetzel se bat pour l'apprentissage transfrontalier et a interpellé le gouvernement à ce sujet.

En effet, le Rhin Supérieur, exemplaire en Europe en matière de coopération transfrontalière, a développé de manière totalement innovante, l'apprentissage transfrontalier.

De très nombreux jeunes ont pu bénéficier d'une formation théorique d'un côté de la frontière et d'un apprentissage pratique de l'autre côté ; leur ouvrant de multiples opportunités en termes d'emplois et de carrière.

Dans le cadre de la Réforme de la formation professionnelle et de la réorganisation des compétences en France qui en a découlé, ce dispositif, initié et soutenu par la Région Alsace en son temps, est au point mort, faute de financement et de cadre juridique.

Pour cette rentrée 2020, de très nombreux jeunes sont dans l'incertitude totale quant à leur avenir, n'ayant aucune information sur la possibilité de pouvoir poursuivre ou démarrer leur cursus.

Cela montre une fois de plus la méconnaissance de l'État français quant aux réalités de ses territoires, notamment frontaliers. L'enjeu est de faire face à l'urgence de la situation, mais aussi de pérenniser ce dispositif de qualité qui a fait ses preuves.

Patrick Hetzel demande au gouvernement français de pallier à cette difficulté et permettre le maintien et le développement de l'apprentissage transfrontalier.



Combattre les monstres froids

Lorsque des concitoyens me sollicitent parce qu'ils rencontrent un problème, la difficulté à laquelle ils sont confrontés relève très souvent d'un blocage administratif. Souvent, un traitement « mécanique » des demandes ne prend pas vraiment en compte la réalité de la situation à laquelle le concitoyen se trouve confronté. Le rôle de l'élu que je suis est donc, sans préjuger de la réponse, d'alerter l'organisme sur le fait que la spécificité de la situation n'a pas suffisamment été prise en compte. Ce qui aujourd'hui me surprend et m'horripile de plus en plus, c'est que nous avons affaire à des « monstres froids », des organismes qui perdent de plus en plus la référence à ce que doit être leur mission : être au service de nos concitoyens, être un service public.

Administration : décalage entre le quotidien de nos concitoyens et la manière dont ils sont traités

Alors certes, j'ai parfaitement conscience que les sollicitations sont de plus en plus nombreuses pour certains organismes ou administrations et que leur tâche n'en est que plus difficile d'autant que la réglementation devient elle-même de plus en plus complexe. Toutefois, ce qui interroge c'est le décalage grandissant entre le quotidien de nos concitoyens et la manière dont ils sont traités par ces « monstres froids ». Et les exemples sont légion. Sans être exhaustif, je voudrais en citer quelques-uns qui m'agacent au plus haut point et qui motivent certains de mes combats pour faire changer les choses.

Le premier exemple c'est la dématérialisation et le développement numérique à outrance. L'administration phare en la matière est celle des finances publiques. Si le développement numérique a évidemment du bon, je déplore que pour les concitoyens qui n'ont pas accès à Internet, ne disposent pas d'ordinateur ou encore ne savent

pas s'en servir (et il n'y a pas que les seniors qui se trouvent dans ce cas), la vie est rendue de plus en plus difficile car tout est fait pour qu'à un moment ou à un autre, on soit obligé de recourir à Internet. Cette administration considère que ce sont les citoyens qui doivent s'adapter à ses pratiques et non pas l'inverse, ce qui est tout de même un comble lorsque l'on perçoit l'impôt et qu'il y a dans notre pays un consentement à l'impôt qui s'estompe de plus en plus.

ARS : une technostructure éloignée des réalités

Un deuxième exemple est l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.). Elle comporte en son sein des personnes compétentes et dévouées. Avoir aujourd'hui une agence régionale Grand Est (10 départements) localisée à Nancy là où précédemment il y avait une agence régionale Alsace (2 départements) localisée à Strasbourg éloigne le décideur (le directeur général de l'agence) du terrain. Celui-ci dépendant directement du ministre de la santé à Paris, vous comprenez aisément que cette technostructure prend des décisions de plus en plus éloignées des réalités du terrain. La gestion de la pandémie de la Covid-19 en Alsace a montré que ce sont les structures les plus proches du terrain qui furent les plus efficaces et qu'hélas l'organisation de cette A.R.S. Grand Est était totalement déconnectée des réalités comme en ont témoigné les médecins libéraux, les infirmiers, les responsables d'EHPAD, les aidants à domicile, etc.

SANEF : les discours sont une chose, les actes une autre

Autre exemple : la SANEF (société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France). En 2019, au parlement, nous avons adopté une loi exonérant de droits de

péage les véhicules ayant une mission de secours qui empruntent le réseau autoroutier.

Quelle ne fut pas notre surprise de constater que par exemple le SMUR de Saverne (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation) n'avait toujours pas la gratuité des péages. Réponse du directeur général de la SANEF : « nous attendons le décret d'application de la loi ». Evidemment, juridiquement il vaut mieux suivre ce que préconise un décret (et là il y a un autre problème, c'est celui du délai excessif pour que soient publiés les décrets d'application des lois). Toutefois, rien n'empêche la SANEF de mettre en application la loi tout de suite quitte à faire évoluer son application en fonction du décret. Cette entreprise affirme être exemplaire en matière de R.S.E. (responsabilité sociale et environnementale) mais se fiche des décisions pourtant légitimes du législateur. Les discours sont une chose, les actes une autre.

Vous l'aurez compris, les exemples ne manquent pas et je me bats au quotidien pour faire reculer ces « monstres froids » pour que la dimension humaine soit au cœur de leurs actions. Evidemment, en respectant les lois, mais il y a le fond et la forme. En respectant également la forme, ce sont nos concitoyens que l'on respecte. C'est un combat inlassable dont j'espère qu'il ne soit pas comparable à celui du « rocher de Sisyphe ». Mais je reste confiant car fort heureusement je rencontre aussi beaucoup d'intelligence collective au quotidien grâce à des femmes et des hommes de bonne volonté qui œuvrent dans le bon sens et qui n'ont pas besoin de décrets d'application pour gérer les situations avec humanité et bienveillance : qu'ils soient ici très vivement remerciés.



Loi bioéthique : une question civilisationnelle

Alors que la loi bioéthique devait donner lieu à un débat apaisé, il y a eu des choix politiques du gouvernement et de la majorité présidentielle lourds de conséquences.

Un texte sur des sujets de nature très différente

D'une part, un sujet de société, l'extension de la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules, et d'autre part, de nombreux sujets de bioéthique comme la recherche sur l'embryon, les cellules souches embryonnaires humaines, la création de chimères, etc.

La PMA sans père est un vrai sujet de société et il eut été opportun d'avoir un texte de loi spécifique, distinct des autres sujets qui eux relèvent directement de questions bioéthiques. En effet, la « PMA pour toutes » touche au droit de la filiation, à la suppression de la référence à un père qui devient un simple « donneur de gamètes », à l'accouchement qui, seul, n'est plus constitutif de la filiation pour une mère qui enfante, etc.

Ces choix politiques ne nous ont pas permis de traiter sereinement de tous les aspects de ce texte de loi qui le méritaient, d'autant que la majorité avait opté pour le dispositif du temps « programmé » qui limite les temps de parole. Autant, lorsque l'on débat de taux de TVA je comprends que l'on limite les prises de parole mais pas lorsqu'il est question d'enfants à naître ou de faire des recherches sur l'embryon ou d'injecter des cellules humaines dans un

embryon d'animal. Le projet de loi bioéthique a été examiné fin juillet 2020 en séance pour sa seconde lecture à l'Assemblée nationale, après 37 heures de discussions en commission spéciale.

Un texte qui franchit de nombreuses lignes rouges éthiques

Au-delà de la soi-disant « mesure phare » de l'élargissement de la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes et aux femmes seules, c'est bien la frontière qui sépare la vie humaine de celle de l'animal qui a été franchie en catimini malgré nos protestations.

En second lecture, l'Assemblée nationale est allée encore plus loin dans le franchissement de lignes rouges qu'en première lecture. Y sont désormais autorisés le bébé médicament, l'embryon transgénique, les chimères homme-animal, le non-consentement du conjoint sur le don de gamètes, l'élargissement du diagnostic préimplantatoire aux maladies non héréditaires...

La gestation pour autrui (GPA) n'est pas explicitement et clairement rejetée dans le texte

C'est sans compter la perspective de la légalisation de la gestation pour autrui introduite par la transcription quasi automatique du statut de l'enfant né de GPA à l'état civil français. J'ai directement interpellé le garde des Sceaux à ce sujet en lui demandant ce qu'il comptait faire pour empêcher des citoyens français de « louer » des corps de

femmes à l'étranger et permettre une forme d'e s c l a v a g i s m e moderne : sa réponse montre que le gouvernement ne fera

rien contre cette pratique ! Ce qui est très choquant c'est que ce texte va faciliter la retranscription en France d'actes de GPA pratiqués à l'étranger alors que strictement rien n'est fait pour alléger le « parcours du combattant » pour les parents qui souhaitent adopter des enfants déjà nés.

Je regrette qu'un projet de loi, aussi vaste et revêtant autant d'aspects délicats, ait été circonscrit à un temps législatif programmé qui nous a empêché de défendre chacun nos amendements, alors que l'on révolutionne la condition humaine. Je fus présent durant l'intégralité des débats à l'Assemblée nationale, j'ai défendu plus de 200 amendements pour inciter le gouvernement à plus de mesure et constate qu'hélas ce texte franchit de nombreuses lignes rouges éthiques.

Je suis profondément choqué et attristé par l'adoption de ce texte. Sans compter que j'ai le sentiment que désormais la loi française protège davantage le végétal et l'animal que l'être humain et le bébé à venir.



JUSTICE

Non aux "juges-robots"

Fin mars 2020, la Chancellerie publiait un décret (n° 2020-356) portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé DataJust. Ainsi, un algorithme recensant les montants d'indemnisation des préjudices corporels dans les décisions de justice (judiciaire et administrative) serait mis en place pour créer un référentiel indicatif officiel, évaluant financièrement les types de préjudices.

Les victimes « pourraient comparer en pleine connaissance de cause les offres d'indemnisation des assureurs et les montants qu'elles pourraient obtenir devant les tribunaux ; les avocats disposeraient d'informations fiables leur permettant de conseiller leurs clients ; les magistrats auraient un outil d'aide au chiffrage des préjudices grâce à un accès facilité à des jurisprudences finement ciblées ».

Toutefois, ce projet est controversé et pose de nombreuses questions : s'orienter-t-on vers une société de « juges-robots » ? La machine est-elle en voie de remplacer le juge ? Ne risque-t-on pas une uniformisation de l'indemnisation ? Est-ce la fin programmée des décisions individualisées ? Le socle jurisprudentiel sur lequel s'appuie DataJust est-il fiable et exhaustif ? Peut-on préserver l'anonymat des personnes citées dans un jugement et ne court-on pas le risque de leur réidentification par croisement des données ? Comment maîtriser la transparence de la méthodologie utilisée ? Comment éviter une commercialisation des données ? Est-il prévu une autorité de régulation des algorithmes ?...

Face à toutes ces interrogations, Patrick Hetzel a pris l'initiative d'une proposition de résolution (n° 2912) visant à encadrer la justice prédictive et empêcher que l'intelligence artificielle prenne les décisions de justice en lieu et place des juges.

**Suivez mon activité,
inscrivez-vous à ma newsletter
www.patrick-hetzel.fr**

ADMINISTRATION

Maintenir un vrai rectorat à Strasbourg

Patrick Hetzel a pris l'initiative d'une proposition de loi cosignée par ses collègues Les Républicains alsaciens visant au maintien d'un rectorat d'académie de plein exercice à Strasbourg qui doit rester un vrai lieu de décision en matière éducative.

Le décret gouvernemental paru au Journal officiel du 20.11.19, retire au recteur de l'académie de Strasbourg les moyens budgétaires pour faire fonctionner son académie. Désormais, il devra les négocier auprès du recteur de Nancy-Metz, bien loin du terrain ! Ce mépris des territoires et de l'Alsace va totalement à contre-sens de la loi qui instaure une Collectivité européenne d'Alsace. Par ce décret, le recteur de l'académie de Strasbourg,

qui était aussi chancelier des universités d'Alsace, voit son attribution retirée et conférée au recteur de l'académie de Nancy-Metz. On éloigne ainsi le lieu de la prise de décision d'Alsace, alors même que le plus important pôle d'enseignement supérieur et de recherche de toute la région académique est alsacien. Installer le siège de la chancellerie des universités à Nancy est un total non-sens organisationnel sauf à vouloir affaiblir Strasbourg !

Les parlementaires alsaciens LR se battent pour revenir sur ces décisions qui vont à l'inverse du bon sens et de l'intérêt général.

Photo : Collège Des Racines et des Ailes de Drulingen

ÉCONOMIE | EMPLOI

PME et indépendants : aide à la trésorerie

La proposition de loi de Patrick Hetzel vise à assouplir le dispositif Madelin en faveur des chefs de petites et moyennes entreprises et des indépendants.

La COVID 19 touche très durement notre économie et, face à la nette détérioration de la trésorerie de nombreuses TPE et indépendants, tout doit être fait pour éviter une spirale récessive.

La loi Pacte a introduit pour les travailleurs indépendants, depuis le 1er octobre 2019 une nouvelle solution pour préparer leur retraite : le Plan d'Épargne Retraite (PER). Le PER a pour vocation de remplacer, à terme, l'ensemble des produits retraite actuels (Perp, Madelin, ...). Une période de transition est prévue permettant une coexistence entre le dispositif Madelin et le PER. Les sommes sur un plan d'épargne retraite sont en principe bloquées jusqu'à

la retraite ; toutefois, cinq cas définis par la loi permettent de récupérer l'épargne avant la retraite (décès du conjoint ou du partenaire pacsé, invalidité, surendettement, expiration des droits à l'assurance chômage, cessation d'activité non salariée suite à un jugement de liquidation judiciaire).

En raison de la pandémie, il convient d'assouplir ce dispositif pour permettre aux chefs de PME, aux artisans, aux libéraux de débloquer les liquidités placées dans un dispositif Madelin ou d'un PER individuel pour l'injecter dans leurs sociétés avant la cessation d'activité. Il s'agit d'une mesure de bon sens qui permet de sécuriser bon nombre d'entreprises et d'apporter de l'aide au tissu productif.

SANTÉ | VIE SOCIALE

Sauver l'activité des services de cancérologie

À l'initiative de Patrick Hetzel, plus de 80 députés Les Républicains ont alerté le Premier ministre sur la situation urgente et dramatique des services de cancérologie hospitalière suite à la Covid-19 et de ses conséquences pour les patients et la santé publique.

En mars la crise sanitaire a entraîné le déclenchement justifié du Plan Blanc qui a conduit à une annulation des actes invasifs non liés à la pathologie COVID.

A ce jour, la situation n'est pas encore revenue à la normale. Les effectifs des personnels sont dans certains secteurs

très largement en dessous des effectifs théoriques (de 30 à 40%), des lits ont été fermés et des chimiothérapies retardées faute de place ou de personnel.

Aussi, ils ont demandé au Premier ministre de remettre le patient au centre du dispositif et ainsi éviter une détérioration de la santé des plus fragiles.

A l'Assemblée nationale

Ce journal n'a pas la prétention de restituer tout ce que j'ai fait en ma qualité de député, il en donne quelques exemples significatifs. Quelques unes de mes propositions de loi récentes :

- Commander un audit financier indépendant des régimes de retraite
- Promouvoir la conversion électrique des véhicules à motorisation thermique,
- Promouvoir une véritable politique plurilinguistique de l'enseignement supérieur français,
- Mettre en place une politique ambitieuse en faveur des cafés, des hôtels et des restaurants,
- Engager une politique offensive en faveur du transport fluvial,
- Décider d'une politique de soutien en faveur du secteur radiophonique,

- Inviter le Gouvernement à faire de la recherche médicale une grande priorité nationale.

... et de mes questions écrites :

- Coopération transfrontalière pour permettre le développement de l'apprentissage,
- Sécurisation des passages à niveau,
- Inquiétudes face aux retards dans la programmation des examens du permis de conduire,
- Manque de visibilité du prélèvement à la source des retraités,
- Titularisation des professeurs d'enseignement religieux d'Alsace et de Moselle,
- Baisse de la participation de l'établissement français du sang aux associations,
- Aide mise en place pour soutenir les particuliers touchés par le scolyte du sapin,
- Situation des accueillants familiaux dans le cadre de la pandémie de la covid-19.



Patrick HETZEL
Député du Bas-Rhin
Eliane KREMER, suppléante

Permanences parlementaires :
9 rue de la Gare 67700 SAVERNE
Tél. 03 88 91 25 88

14 rue de Phalsbourg 67260 SARRE-UNION
Tél. 03 88 00 60 08



@patrickhetzel



Patrick Hetzel



www.patrick-hetzel.fr

Directeur de la publication
Patrick HETZEL

Impression
Imp. Scheuer - Drulingen

Dépôt légal
Octobre 2020 • ISSN 2274-7338

Crédit photo ©Assemblée nationale

✉ contact@patrick-hetzel.fr